

LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

Afin de prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties intéressées et des communautés autochtones, une table de concertation a été mise en place pour déterminer les valeurs, les objectifs, les indicateurs et les cibles d'aménagement forestier durable (AFD) du TFD.

L'élaboration du plan d'aménagement forestier durable (PAFD) est la première étape du processus de planification présenté à la figure suivante, qui intègre les éléments d'AFD retenus lors des échanges à la table de concertation. Ce plan oriente et chapeaute les trois autres niveaux de planification exigés par la Loi sur les forêts.

Le plan général d'aménagement forestier (PGAF)

Ce plan stratégique d'une durée de 25 ans propose, sur un bilan mis à jour de la forêt, une stratégie d'aménagement visant le maintien du rendement soutenu afin d'assurer un développement durable de la ressource. La problématique d'aménagement, la stratégie sylvicole, le calcul de la possibilité forestière, les enjeux de conservation et la planification quinquennale sont dévoilés au grand public dans ce plan.

Le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF)

Ce plan d'orientation stratégique précise, pour une période de cinq ans et selon les hypothèses du PGAF, l'orientation et l'intensité des opérations sylvicoles sur le territoire sous aménagement. La planification du réseau routier, les traitements réalisés, l'envergure des chantiers et les volumes qui seront récoltés sont dévoilés au grand public dans ce plan.

Le plan annuel d'intervention forestière (PAIF)

Ce plan opérationnel précise pour l'année courante les superficies affectées aux opérations sylvicoles sur le territoire. La nature des traitements réalisés, les volumes récoltés, l'emplacement du réseau routier et les mesures de conservation et de protection sont dévoilés au public dans ce plan.

Le rapport annuel d'intervention forestière (RAIF)

Ce rapport annuel permet d'effectuer un bilan comparatif des opérations sylvicoles réalisées selon la stratégie du PGAF transposée dans celles du PQAF et du PAIF. Les statistiques et mesures de performance sont obtenues de ce rapport pour valider le portrait actuel de l'état de la ressource forestière et du territoire.

Processus de concertation et de planification des divers plans d'aménagement forestier

